Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-878114107-20261001-20261001002-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer

Séance du 1 er octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 1er octobre à 19h30 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis à la Communauté de Communes à Le Palais, sous la présidence de Marianne LE POETVIN.

MEMBRES PRESENTS

- **Collège des élus** : Annaïck HUCHET, Marianne LE POETVIN, Pierre-Paul AUBERTIN, Tibault GROLLEMUND, Frédéric CHAZAL, Benjamin AZOUZE, Guillaume DANIC, Marc KEMPF, Marie THUILLIER,
- **Collège des professionnels** : Dominique MICHAUD, Aurélia BOIRAL, Alwenna JEGAT, Charlotte OLIVIER, Fanny BOQUILLET,
- **Collège des personnalités qualifiées** : Pierrick PAINVIN, Régina DUTACQ.

• **MEMBRES REPRESENTES**

- **Collège des élus** : Ronan JUHEL donne pouvoir à Annaïck HUCHET, Thomas BRON donne pouvoir à Guillaume DANIC ;
- **Collège des professionnels** : Eva GALLEN donne pouvoir à Charlotte OLIVIER, Pierre REBOUR donne pouvoir à Dominique MICHAUD.
- **Collège des personnalités qualifiées** :

• **MEMBRES ABSENTS**

- **Collège des élus** :
- **Collège des professionnels** :
- **Collège des personnalités qualifiées** :

Nombre de conseillers
> en exercice : 20
> présents : 16
> votants : 20
Date de convocation :
le 23 septembre 2026

Également présents : *J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme*
C. BEVAND – Responsable Accueil, Promotion et Développement
G. PAILLET – Responsable Administrative Partenariats et Qualité

Délibération n° 2026-10-002 FC

Horaires d'ouverture FC

Vu l'arrêté du ministre de l'Economie et des finances du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens liant l'EPIC Office de Tourisme de Belle-Ile et la Communauté de Communes 2026-2030 ;

Au regard des critères de classement Catégorie I, l'office de tourisme doit s'engager à ouvrir son bureau d'information touristique principal, au moins **240 jours par an**, pour une durée minimale de 4 heures par jour et de **1 680 heures par an**. Les heures des différents bureaux d'information touristique, ou des accueils hors les murs par des conseillers en séjour, peuvent s'additionner si leurs périodes d'ouverture ne se chevauchent pas.

Proposition d'horaires d'ouverture

L'OTBI est ouvert toute l'année et adapte ses heures d'ouverture en fonction de l'afflux de visiteurs.

La fréquentation du territoire se répartie sur 4 périodes :

- Moyenne fréquentation : Période des vacances scolaires de février et décembre

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-878114107-20261001-20261001002-DE

- Haute fréquentation : Période « ailes de saison » qui s'étend des vacances de printemps jusqu'à la 1ère semaine de juillet et de la dernière semaine d'août jusqu'au vacances d'octobre inclus.
- Très haute fréquentation : 2eme semaine de juillet jusqu'à l'avant dernière semaine du mois d'août.
- Faible fréquentation : Mois de janvier, mars, novembre et décembre jusqu'aux vacances de décembre.

Horaires d'ouverture	Moyenne fréquentation	Haute fréquentation	Très haute fréquentation	Faible fréquentation
Lundi	10h00 - 12h30	9h00 – 12h30	9h00 – 13h00	10h00 – 12h30
	15h00 – 17h30	14h00 – 18h00	14h00 – 18h30	15h00 – 17h00
Mardi	10h00 - 12h30	9h00 – 12h30	9h00 – 13h00	10h00 – 12h30
	15h00 – 17h30	14h00 – 18h00	14h00 – 18h30	15h00 – 17h00
Mercredi	10h00 - 12h30	9h00 – 12h30	9h00 – 13h00	10h00 – 12h30
	15h00 – 17h30	14h00 – 18h00	14h00 – 18h30	15h00 – 17h00
Jeudi	10h00 - 12h30	9h00 – 12h30	9h00 – 13h00	10h00 – 12h30
	15h00 – 17h30	14h00 – 18h00	14h00 – 18h30	Fermé
Vendredi	10h00 - 12h30	9h00 – 12h30	9h00 – 13h00	10h00 – 12h30
	15h00 – 17h30	14h00 – 18h00	14h00 – 18h30	15h00 – 17h00
Samedi	10h00 - 12h30	9h00 – 12h30	9h00 – 13h00	9h00 – 13h00
	15h00 – 17h30	14h00 – 18h00	14h00 – 18h30	Fermé
Dimanche	Fermé	Fermé	9h00 – 13h00	Fermé

Il est proposé, aux membres du COmité de DIRection de valider ces horaires d'ouverture.

<u>Décision du Comité de Direction</u> :

Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide les horaires d'ouverture de l'office de tourisme**

Fait à Le Palais,
Le 1er octobre 2026
Marianne LE POETVIN
Présidente du COmité de DIRection